

28 fév 2014 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 28 février 2014](#)

Troisième rapport semestriel concernant l'implémentation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Le Conseil des ministres a pris connaissance du troisième rapport semestriel concernant l'implémentation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, présenté par le secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées.

Le Conseil des ministres a introduit le rapport semestriel sur l'implémentation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées afin de répondre aux demandes de la UNCRPD d'adopter un processus de conscientisation et d'évaluation où, pour tout acte politique, l'impact sur le quotidien des personnes handicapées est pris en considération le plus tôt possible.

Le rapport présente et analyse concrètement le processus d'échange et de concertation avec la société civile. Ce processus est le vecteur indissociable d'une réelle conscientisation des décideurs. A l'occasion de cette évaluation, un certain nombre de recommandations sont formulées.

Ainsi, le secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées rappellera par écrit à l'ensemble du gouvernement que le Conseil supérieur national des Personnes handicapées (CSNPH) doit être interpellé et impliqué durablement et dès le début des processus de réflexion et de décisions dans toutes politiques ou mesures ayant un retentissement sur les droits et besoins des personnes handicapées ou de leurs familles, tel que prescrit par la Convention ratifiée en 2009, ainsi que les procédures de participation du CSNPH.

En outre, le secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées chargera le mécanisme de coordination, dans le cadre des moyens budgétaires disponibles:

- d'organiser au cours du premier semestre 2014, une journée de sensibilisation à destination des "référénts" des cellules stratégiques, des SPF, SPP, IPSS et ISF ;
- d'élaborer et de mettre en oeuvre un calendrier de rencontres bilatérales entre le service de coordination et chacun des points de contact administratifs afin de concrétiser une communication structurée et un accompagnement personnalisé ;
- de proposer un plan d'optimisation de son site internet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Philippe Courard, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, à la Politique scientifique, chargé des Risques professionnels

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.socialsecurity.fgov.be>